

CAISfos

SEINE & MARNE

JOURNAL D'INFORMATIONS DES PERSONNELS EDF-GDF, DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES DE SEINE-ET-MARNE mai 2010 - n°30

La retraite

un choix de société



Message de sympathie

Suite à l'événement naturel qui a immobilisé le trafic aérien, privant nombre d'entre vous du voyage en CRETE et à la réactivité des élus et fonctionnels de la C.A.S de Seine et Marne quant, à la décision prise de rembourser le montant de votre participation, ci après, un message de sympathie qui nous est parvenu, **merci à son auteur !**

Bonjour,
Nous tenons tout d'abord à remercier la CMCAS et tous ceux qui œuvrent pour offrir de tels sujets de joie à une famille comme la nôtre. C'est peu vous dire, ce que ce voyage représentait pour nous et combien est grande la déception pour nous et nos quatre enfants.
C'était pour eux la première fois, que l'occasion leur était donnée de prendre l'avion et partir aussi loin de nos frontières. Nous l'avons beaucoup attendu

depuis ce mois de septembre 2009. Et fait complètement impensable, incroyable dans ce monde que l'on pense maîtriser, un volcan Islandais nous prive de ce programme de réjouissance au dernier moment. Conscient que notre situation n'est pas aussi dramatique que ces personnes coincées aux quatre coins de la planète, c'est tout de même avec regrets que nous pensons à ce rendez-vous manqué.

Nous voulions aussi vous faire part de notre satisfaction, quand à la manière dont vous avez limité notre anxiété par cette décision de l'annulation et du remboursement du séjour.

Nous voulions vous dire aussi, que nous ne voulons pas rester sur cet «échec». Nous sommes tout disposés, pour que de nouveau nous puissions ensemble, dès que vous en jugerez le moment, redéfinir un projet de cet ordre, et cette fois-ci, concrétiser enfin. Notre motivation est intacte.

Dans ce but, nous nous tenons à votre disposition.

SLV 15 - Richard Thierry et tout son petit monde.

Les échos de Melun

Contactez la CAMIEG par téléphone



Vous êtes Bénéficiaire

En tant que Bénéficiaire, pour toute question relative aux droits, aux prestations et à leur règlement ou pour connaître le suivi d'un dossier,

vous pouvez contacter le : 0811 709 300* Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (* appel facturé au prix d'une communication locale depuis un poste fixe)

Vivre sereinement

Nul n'est à l'abri d'un dommage ou d'un sinistre : qu'il peut causer à autrui, même à l'intérieur de chez lui ou, qu'il peut subir sans recours possible auprès de tiers non identifiable ou sans tiers responsable.

Le contrat groupe et ses avantages :

La CCAS, par l'intermédiaire de la CMCAS, propose un contrat dit «groupe» qui compte tenu du nombre d'adhérents, représente non seulement un atout en terme de prix mais aussi et surtout, en terme de garantie et de droit de l'assuré ; en effet, en cas de problème, l'assuré n'est pas seul face à l'assurance mais dans le cadre d'un lien avec son organisme social.

Qui peut Adhérer : Ouvrant droit, conjoint ou concubin.

Pensez à soi, à ses proches...

Préparer sa mise en inactivité pour la vivre en bonne condition physique et en bonne santé ne veut pas dire qu'il faut négliger la prévoyance.

Des contrats ont été conçus à cet effet par la CCAS et la CMCAS.

Vous et votre C.A.S

Il nous paraît bon de vous rappeler les horaires d'ouverture de votre C.A.S, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Merci pour votre compréhension.

Vous changez de situation

Vous déménagez, changez de compte bancaire, de situation professionnelle (mutation, congé sans solde...) ou familiale (mariage, naissance, divorce...).

Votre conjoint ou vos enfants changent de situation.

Pour éviter tout problème dans le traitement de vos dossiers.

N'oubliez pas de le signaler à votre SLV qui transmettra l'information à votre C.A.S.

N'oubliez pas d'informer également la C.A.M.I.E.G pour le traitement de vos dossiers maladie, pensez également à actualiser ou faire actualiser, votre Carte Vitale (ex : par un Pharmacien ou dans une borne S.S) en particulier en début ou en cours d'année.

Nouvel(le) embauché(e) ou muté(e) dans le département de Seine et Marne, que faire ?

Vous êtes Actif

Dès votre arrivée, faites vous connaître auprès de votre SLV qui vous fera remplir **une fiche de renseignements**, point de départ de votre dossier.

Si vous ne savez pas de quelle SLV vous dépendez :

- Rapprochez-vous de votre bureau de gestion du personnel.
- Consultez la liste des SLV de la C.A.S ou appelez nous au 01 64 41 53 60 / 62

Votre affiliation faite :

- Vous recevrez notre journal trimestriel ainsi que toutes les informations concernant La vie de votre nouvelle C.A.S.
- Vous recevrez les catalogues de la CCAS.

Vous êtes Inactif et venez de changer de département

Dès réception dans nos services du listing de la C.N.I.E.G, nous vous adresserons un questionnaire à nous retourner et nous vous indiquerons votre S.L.V de rattachement.

CHEQUES VACANCES

Suite à la délibération du Conseil d'Administration de la CCAS le 11/02/2010, il a été décidé de donner aux salariés de la branche des IEG, la possibilité de régler leur séjour CCAS au moyen de chèques vacances détenus par leurs conjoints.

Les chèques vacances ANCV sont acceptés à partir du 17/05/2010 par votre SLV.

OUI	NON
Séjours rouges familles destination été	Séjours jeunes
Séjours rouges passion été	Non collectés dans les centres de vacances
Séjours verts été	Ne servent pas à régler les repas de la restauration méridienne ou plats cuisinés



Éditorial

« Les pauvres sont les nègres de l'Europe », disait Chamfort. Aujourd'hui, les Portugais, les Irlandais, les Grecs, les Slovènes sont devenus les P I G S, les cochons de l'union européenne, nègres ou cochons difficile de trouver la formule la plus élégante !

La finance après avoir sollicité l'argent public à coup de milliards d'euros s'en prend aux Etats . Ces milliards d'argent public donnés aux banques ont creusé les déficits publics. Et c'est sur la faillite prétendue, organisée d'Etats que la finance spéculé en prêtant à des taux prohibitifs ; jusqu'à 8% certains jours en Grèce alors que la banque centrale européenne leur prête à un taux de 1%.

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches » disait Victor Hugo. Le grand homme serait surpris de l'actualité de ces propos. Partout en Europe, les salariés sont invités à se serrer la ceinture et à payer seuls les conséquences de la crise financière. En France, la cible c'est la retraite. L'idée est de faire d'une pierre deux coups : diminuer le déficit public en allongeant l'âge de la retraite et en baissant les pensions pour favoriser la capitalisation en rendant moins attractif le système par répartition.

Tous les arguments sont déployés et ce journal va en démontrer quelques-uns.

Mais cette attaque en règle se heurte à l'attachement des français toutes générations confondues à leur système de retraite.

Je formule l'espoir que l'unité et la mobilisation des salariés soient au rendez-vous dans ces mois de mai et juin.

Rassemblés, nous pouvons abattre des montagnes même celle de la finance mondialisée.

Hamid Niati
Président de la C.A.S de Seine et Marne
hamid.niati@asmeg.org



SOMMAIRE

VIE DE VOTRE C.A.S

Message de sympathie.....	2
Les échos de Melun.....	2
Les activités sociales de nouveau en danger	4-5
Retraite : ce qu'il faut savoir	6-7

ACTIVITÉS

L'agenda des activités	11
CCAS Villeneuve Saint Denis saison 2010.....	12
Coupe du monde de football 2010...	13
Section Pêche.....	13
Réveillon de la Saint Sylvestre.....	14
New york «Big Apple la ville qui ne dort pas»	14
Séjours bleus à Arcachon	14
COSEG : Randonnée du 2/10/2010 ..	14
«Age Tendre»	14
Visite d'ARRAS et du Centre Minier LEWARDE.....	15
Théâtre	15
« au pénitencier »	15
Dîner spectacle Chez Nikita	15
CAS déjà 40 ans	16

SANTÉ SOLIDARITÉ PRÉVENTION

Le suivi médical post professionnel.....	8-9
La carte européenne d'assurance maladie.....	10

Directeur de la publication :
Hamid Niati
Rédacteur en chef :
Thierry Cabanero
N° ISSN 1620-2880
Réalisation et impression :
Imprimerie Rivet Presse-Edition,
Limoges

Les activités sociales de nouveau en danger

Un échange de courriers entre le nouveau président de la C.C.A.S, Michael FIESCHI et les deux présidents des fédérations patronales U.F.E et U.N.E.M.I.G en dit long sur les intentions des employeurs.



Commençons par le positif : comme vous le savez, la C.C.A.S et les C.A.S ont connu plusieurs injonctions de la cour des comptes pour diminuer les charges administratives. Ainsi, une nouvelle organisation a vu le jour avec la création de territoires qui regroupent plusieurs C.A.S et de la ligne managériale unique conduisant les personnels de C.A.S à devenir personnel C.C.A.S au fur et à mesure de la mise en place des territoires. Les employeurs ont tenté dans la convention provisoire de rattachement des personnels C.A.S à la C.C.A.S de leur ôter tout lien avec le statut national provoquant l'indignation des personnels concernés. Dans leur courrier daté du 26 avril 2010, les employeurs reviennent sur leur position en indiquant : « ... nous sommes tout à fait disposés à travailler désormais sur d'autres solutions qui permettent de maintenir aux agents le bénéfice du statut national des personnels des I.E.G pendant la période travaillée dans les organismes sociaux.... » Ceci étant, restons vigilants, l'objectif des employeurs est maintenant dévoilé : obliger tout organisme d'activités sociales à avoir son personnel en dehors du statut ou toute convention s'y rapprochant.

Maintenant le moins bon :

Dans ce courrier du 26 avril, les employeurs emboîtent le pas « aux recommandations formulées par la cour des comptes ». Ainsi, ils pointent « la nécessité de bien identifier les coûts partagés liés aux activités sociales entre les organismes

(ex : immobilier, écrêtement de charges...) et de revoir dans un souci de clarté et de transparence, l'ensemble des mesures bénévoles ainsi que leurs modalités de mise en œuvre »

Le pire arrive maintenant avec cette formulation « il convient de constater ... que l'organisation actuelle entre employeurs et organismes sociaux (mises à dispositions, autorisations d'absences...) n'est plus compatible, ni avec la configuration de la branche professionnelle caractérisée par une multiplication de sociétés et donc d'interlocuteurs, ni avec le partage des activités entre le monde régulé et non régulé » En clair , les employeurs affirment leur volonté d'harmoniser vers le bas les moyens confiés aux activités sociales au prétexte de la présence d'entreprises à statut différent. Sur l'ensemble des personnels des I.E.G combien sont dans la situation d'un statut différent du statut national ? 5 à 10% du personnel. L'objectif des employeurs est connu : ce qui ne va pas dans la poche des salariés, de leurs activités sociales, va dans celle des actionnaires. Au regard des profits réalisés et des dividendes versés, ils n'ont pas de honte, je vous rappelle que vos Activités Sociales et de Santé font partie intégrante de votre salaire, c'est ce que l'on appelle du salaire différé, socialisé et une remise en cause ne pourrait qu'abaisser votre pouvoir d'achat.

Cette renégociation prévue en septembre 2010 et qui vise notamment les correspondants S.L.V est pour les employeurs



un premier pas qui doit les conduire à renvoyer nos activités sociales au droit commun avec un financement non plus à hauteur de 1% des recettes mais sur un pourcentage de la masse salariale.

Votre vigilance s'impose et sans être devin, il va falloir de nouveau se rassembler pour défendre ensemble, actifs et inactifs, notre salaire, notre pension différée, nos activités sociales.

Quelle est la situation de votre CAS

D'abord comme les C.A.S de la région parisienne, celles de la région de Marseille ou Toulouse, nous avons des interrogations sur l'utilité pour nos bénéficiaires de la mise en territoire et le C.A n'a pas pris la décision d'adhérer au territoire Ile de France, qui pour l'instant n'existe pas.

Nous comprenons qu'avec la casse des structures professionnelles de proximité orchestrée par les employeurs depuis plus de vingt ans, la perte des emplois, des C.A.S n'aient plus un nombre viable de bénéficiaires et aient choisi le regroupement de C.A.S et du personnel pour continuer à répondre aux attentes des élec-



triciens et gaziers. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Nous souhaitons donc poursuivre la réflexion plutôt dans le cadre d'un travail commun avec les autres C.A.S de la région parisienne sur telle ou telle activité. Cela existe déjà comme l'organisation des convoyages et le contenu des séjours jeunes et adultes de la région.

En attendant, tout est bloqué à la C.A.S de Seine et Marne.

Dans le cadre de la réorganisation des C.A.S d'Ile de France, nous avons un organigramme à 16 postes. Le Conseil d'administration a demandé la parution des deux derniers postes

de Technicien Accueil Conseil. Le comité de coordination a accepté, mais les employeurs ont refusé en voulant faire pression pour notre adhésion à la ligne hiérarchique unique et au territoire. Résultat, les deux postes manquants, nous empêche de développer les permanences en SLV et de mettre en place un accueil téléphonique à

la C.A.S. Cette situation ne peut plus durer ni pour vous, ni pour le personnel de la C.A.S dont nous voulons saluer l'engagement dans ces périodes difficiles. Le Conseil d'Administration ne manquera pas d'intervenir à nouveau auprès des employeurs. Votre intervention va être nécessaire.

Stress et souffrance au travail

L'assemblée générale de la C.A.S de 2009 a pris la décision d'organiser un colloque sur la souffrance au travail réunissant agents, syndicalistes, médecins, psychologues, ergothérapeutes. Ce colloque était prévu en juin. Afin de pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre d'intervenants et de spécialistes, il est reporté à la seconde quinzaine de septembre.

Retraite : ce qu'il faut savoir !



Partie de cache cache à l'Elysée . Le Président de la République a engagé une réforme devrait-on dire une régression de la retraite mais il faudrait attendre la mi juin pour en connaître les contours définitifs. Annonces, démentis et surtout une campagne de 5 millions d'euros assenant des contre vérités. La retraite n' a pas besoin de cette drôle de guerre idéologique, elle a besoin d'un débat citoyen. Nous souhaitons y participer .

« L'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que de travailler plus » Xavier DARCOS, ancien ministre du travail

tête des pays de l'UE. En 2008, il est de 2.09 contre 1.6 dans l'UE à 15. La dégradation du ratio démographique sera donc plus faible qu'en Allemagne, en Italie ou en Espagne. Par ailleurs, on peut douter de la pertinence du recul à 67 ans de l'âge de la retraite comme en Espagne où le taux de chômage est de 20% et celui des jeunes supérieur à 40%.

Quel rapport ? Ce n'est pas parce que la sécurité des véhicules a progressé qu'il faut conduire plus vite. C'est moins la démographie qui menace les retraites que l'insuffisance de croissance, le chômage, la financiarisation de l'économie.. Déjà aujourd'hui, nous avons une société qui marche sur la tête avec des jeunes au chômage et des vieux au travail !

L'espérance de vie a progressé de 11 ans entre 1960 et 2008 pour s'établir à 81 ans. Très bien ! mais il faut tenir compte d'une réalité : l'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans, elle tombe à 59 ans pour les ouvriers. La vraie question est d'examiner comment nos sociétés supportent économiquement et socialement cette nouvelle donne, le vieillissement. Qui peut dire que l'argent n'existe pas.

« Autour de nous, dans les pays européens, on repousse l'âge légal de la retraite » François FILLON, Premier ministre

« Il y a 20 ans, il y avait un retraité pour deux cotisants finançant la pension, le rapport sera d'un retraité pour 1.2 cotisant »

Nicolas SARKOZY, Président de la République

Mais le chef de l'Etat feint d'ignorer qu'il y a 20 ans un cotisant produisait beaucoup moins de richesse qu'aujourd'hui et que celui de 2050 produira beaucoup plus que ses ascendants. Entre 1980 et 2006, le Produit Intérieur Brut a augmenté de 71 %. Entre 2010 et 2050 on peut estimer une





évolution de près de 200% du PIB actuel. La question est donc : quel partage de la richesse est ainsi créé ? Le partage de la richesse s'est fait au détriment de l'emploi et des salaires, c'est à dire de la base de calcul des cotisations et à l'avantage des profits des entreprises qui ont augmenté de 732% entre 1980 et 2006. La taxation des revenus financiers des entreprises devient donc une question de justice et d'efficacité.

« Il y a un sujet sur lequel le gouvernement n'est pas ouvert, c'est l'augmentation des prélèvements » Eric WOERTH, ministre du travail

Non, les prélèvements publics ne sont un boulet pour l'économie française. Le conseil des prélèvements obligatoires a d'ailleurs révélé en octobre dernier que le « coût moyen du travail en France reste plus faible que celui de l'Allemagne, du Royaume Uni ou du Danemark ». Notre pays se situe au huitième rang des pays de l'UE à 15 et au premier rang concernant la productivité à l'heure travaillée. D'ailleurs, n'avons nous pas entendu partout que ce niveau de prélèvement et l'existence d'amortisseurs sociaux avaient permis à la Fran-

ce de mieux résister à la crise financière. La cour des comptes remarque « que ce haut niveau de prélèvement s'est stabilisé depuis 1985, surtout au cours de la période récente grâce aux allègements massifs consentis aux entreprises ». Si le total des aides aux entreprises est évalué à ce jour à 65 milliards d'euros par le conseil des prélèvements obligatoires, les choses s'accroissent puisqu'en 2007 et 2008, les entreprises auront bénéficié de près de 12 milliards de réductions de prélèvements obligatoires supplémentaires. Belle hypocrisie ! Car non seulement le gouvernement ne veut pas augmenter les prélèvements, mais il les baisse pour le patronat, ces exonérations étant autant de cotisations en moins pour la retraite et la Sécurité Sociale.

« Je n'accepterai pas que soit remis en cause le principe de la retraite par répartition, pas plus que je n'accepterai que l'on diminue les pensions » Nicolas SARKOZY, Président de la République

La baisse des pensions est déjà programmée. La réforme de 2003 a organisé la réduction du taux de remplacement, c'est à dire le rapport entre la pension nette versée et le dernier salaire net avant le départ. Dans une étude publiée en juillet 2009, la commission européenne indique qu'en France, en fonction des mesures déjà prises, ce taux devrait passer de 79% en 2006 à 63% en 2046, soit une chute de 16 points.

Quant au système de répartition, le Président de la République le soutient comme la corde soutient le pendu. En diminuant le résultat de la retraite par répartition, il conduit nombre de Français à opter en parallèle pour la capitalisation. Il faut développer l'épargne individuelle et collective, en particulier dans les PME, pour compléter la répartition, déclare le MEDEF, qui y voit un nouvel essor pour le capitalisme financier. L'objectif caché du patronat n'est pas que la capitalisation complète la répartition, mais vienne la remplacer à terme. Pourtant, récemment, l'organisation internationale du travail (O.I.T) a souligné qu'avec la crise : « la protection non fondée sur la répartition a donné la preuve de son échec ».



Le suivi médical post professionnel des agents inactifs exposés pendant leur activité aux cancérogènes dans le Cadre de la consultation mise en œuvre par la CAS Au CNS

1. Qu'est ce que le suivi médical post professionnel, à quoi sert-il ?



Le suivi médical, au-delà du départ en inactivité, consiste à poursuivre en inactivité, la surveillance médicale mise en place par le médecin du travail lorsque l'agent était en activité.

Il a été institué, en 1995, par le code de la sécurité sociale en application de l'article D 461-25, pour prévenir, en les dépistant précocement les effets des cancérogènes professionnels.

Il est ouvert à tout assuré social exposé et participe aux garanties constitutionnelles que la République Française confère à ses citoyennes et ses citoyens.

En bénéficiaire, c'est se protéger en partie et si nécessaire permettre la reconnaissance d'une maladie professionnelle, mais aussi, permettre une visibilité des effets des conditions de travail, pour soi-même et ses proches, ainsi que pour ses collègues de la même génération. Cette visibilité est aussi un élément qui favorise une prévention future plus efficace, au bénéfice des collègues les plus jeunes.

2. Qu'est ce qu'un cancérogène ?

Un cancérogène est une substance ou un rayonnement susceptible de déclencher des mutations cancéreuses sur des cellules-cibles de notre organisme. Ces cellules anormales ont la propriété d'échapper aux processus normaux de régulation de l'organisme et de s'y développer sans limite.

Un cancérogène ne produit pas, à tous les coups, une mutation. Même si, en théorie, une seule exposition pourrait entraîner la mutation, elle est à la convergence de facteurs d'exposition (répétition, durée, niveau, présence de plusieurs cancérogènes ayant la même cible) et de facteurs de prédispositions personnels, notamment génétiques, pour l'instant, indétectables.

De plus, les défenses de notre organisme ne sont pas toujours impuissantes

et les mécanismes de régulation sont le plus souvent efficaces.

La notion de risque liée aux agents cancérogènes est une notion probabiliste, c'est à dire, une notion valable pour de grands nombres qui ne s'applique pas, forcément, aux individus.

Pour parler clair, ce n'est pas parce que l'on a couru ce risque que se développera forcément une maladie de ce type.

La substance cancérogène peut être isolée, telle l'amiante, par exemple. Elle peut être contenue dans une préparation chimique comme, par exemple, des amines aromatiques constituant certaines résines synthétiques ou les hydrocarbures polycycliques aromatiques dans le brai ou les fumées de combustion.

Les rayonnements peuvent être générés par la radioactivité mais aussi par exemple par l'exposition au soleil.

3. Comment savoir si j'ai été exposé à ce risque ?

Dès lors que l'agent inactif a exercé à un poste d'exécution technique ou de maîtrise de proximité, son exposition aux cancérogènes doit être recherchée.

Ceux-ci ont été présents, et sont toujours présents, même si leur nombre et leur intensité sont aujourd'hui moindres, dans tous les secteurs techniques d'EDF et de Gaz de France et dans ceux de leurs filiales. Il faut y ajouter les expositions passives de proximité de certains postes de nature plus administrative.

Les effets cancérogènes de ces expositions sont évidents dans les études de l'Institut national de veille sanitaire sur la période 1978-1998. Il existe ce qu'il est convenu d'appeler des « inégalités sociales de santé au travail » entre les agents exerçant différents métiers dans différents secteurs d'EDF-GDF. Ainsi existe-t-il une fréquence plus grande des cancers et statistiquement corrélées à certaines substances, pour les agents d'exécution technique des réseaux de transport de gaz, ceux travaillant dans les centrales thermiques classiques, les monteuses, plombiers et agents d'intervention de la distribution.

La seule manière de savoir si tel inactif a été soumis au risque consiste à identifier les expositions professionnelles correspondant à ces différents emplois. C'est le but de la délivrance de l'attestation d'exposition que l'employeur a obli-

gation de remettre aux inactifs exposés quand ils partent en inactivité.

4. Qu'est ce que l'attestation d'exposition aux cancérogènes ?

En résumé, il s'agit d'une attestation délivrée par l'employeur qui décrit, outre les éléments d'identification des personnes et des lieux (y compris celle du médecin du travail), une description, aussi développée que possible, des circonstances, des niveaux et de la fréquence des expositions (résultats des mesures), des moyens de prévention mis en œuvre, de la surveillance médicale et de ses résultats, des autres éléments qui paraîtraient utiles d'être tracés par le médecin du travail.

L'attestation est délivrée par le chef d'établissement du dernier établissement (unité) d'affectation de l'agent. Celui-ci, porteur des responsabilités de l'entreprise, reprend l'intégralité du passé professionnel. Il peut se faire aider par le médecin du travail (Logiciel Horizon, Matrice emploi exposition MAT-EX des médecins du travail EDF-GDF et annexes du document du groupe des médecins du travail EDF-GDF de suivi médical amiante) et les experts nationaux. Pour l'amiante, il dispose à cet effet des documents d'identification liés à l'accord national amiante et à son avenant.

Alors que l'attestation est « de droit », c'est-à-dire, remise sans demande de l'agent, on constate, actuellement, un important déficit de remise des attestations. Certains agents sont même obligés d'alerter l'inspection du travail voire d'aller en justice pour les obtenir.

Le médecin du travail joue un rôle important, notamment lors du départ du salarié. Dès lors qu'il a repéré de tels risques, il doit délivrer à l'agent sa partie de l'attestation (qui ne se substitue pas à l'attestation d'employeur), par exemple sous la forme d'un certificat de suivi médical traçant les risques et relatant les éléments et résultats de la surveillance médicale qu'il a effectuée. Une circulaire du ministère du travail l'y incite fortement.

5. Comment obtenir un suivi médical post professionnel ?

Il suffit de le demander à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de son domicile.

Cette demande, en recommandé avec

accusé de réception, doit être accompagnée de l'attestation d'exposition délivrée par l'employeur.

Selon les caisses, une tolérance tacite prend en compte le certificat délivré par le médecin du travail.

En cas d'absence de délivrance, il convient de le signaler à la caisse qui doit diligenter une enquête de l'agent assermenté de la caisse.

Les examens effectués dans ce cadre sont gratuits et pris en charge sur le fond social des caisses ce qui soulage d'autant notre régime mutualiste.

6. Qui est chargé d'effectuer ce suivi médical et en quoi consiste t'il ?

Tout médecin, qui estime en avoir les compétences, peut se charger de ce suivi médical post professionnel, votre médecin traitant par exemple.

Il comporte un examen clinique du médecin et la prescription d'examens complémentaires et leur interprétation. Les conclusions doivent déboucher sur des recommandations.

Les examens complémentaires sont répertoriés dans une liste commune à toutes les caisses chaque exposition entraîne la prescription de certains examens.

D'autres examens sortants de la liste que le médecin peut juger utile de prescrire (par exemple scanner thoracique en cas d'exposition à l'amiante) doivent avoir l'aval du médecin conseil de la caisse après envoi de la prescription par l'agent inactif.

7. Pourquoi une consultation spécialisée de suivi post professionnel ?

Une consultation de suivi médical post professionnel, réservée aux inactifs et aux ayants droits, a été mise en place dès 2000 par la CCAS.

Elle se déroule, sur rendez vous, un après midi par mois, au Centre National de Santé CCAS 4 avenue Richerand, 75010 Paris (métro : République ou Goncourt), Tél : 01 40 03 38 40

Le Dr Alain Carré, médecin du travail EDF-GDF retraité, qui en est chargé depuis avril 2008, a exercé 32 ans à EDF-GDF successivement à la production thermique, au réseau de transport gaz, à la DETN de GDF, puis à la Distribution. Il s'appuie sur l'expertise collective développée par les médecins du travail EDF-GDF dans ce domaine.

Cette consultation a un triple but :

- ▶ Informer et orienter les agents en inactivité ou leurs ayants droit, en fonction des expositions professionnelles en matière de prévention secondaire et tertiaire,
- ▶ Offrir aux agents inactifs qui le souhaiteraient les possibilités de la sur-



veillance, en lien avec les médecins traitants, en particulier en proposant la réalisation des examens de surveillance notamment grâce à la qualité des consultations et laboratoires du CNS.

▶ Etablir des bilans réguliers de la consultation en matière de suivi médical post professionnel.

8. Quelle utilité pratique de la consultation de suivi post professionnel du CNS pour les agents inactifs ?

L'intérêt premier de cette consultation est de mettre à disposition des agents en inactivité de service qui désireraient être renseignés ou médicalement suivis ainsi qu'à leurs ayants droits un appui compétent.

Pratiquement il s'agit :

- ▶ d'identifier les expositions professionnelles (curriculum laboris)
- ▶ de renseigner sur les procédures les agents et leurs ayants droit
- ▶ d'instruire les demandes d'attestation, d'aider à les obtenir et d'analyser celles-ci
- ▶ d'obtenir la prise en charge du suivi médical par la CPAM
- ▶ de proposer des modalités de surveillance, quand elles ne sont pas prévues par les textes réglementaires
- ▶ de prescrire et de faire réaliser les examens complémentaires de surveillance, à la demande de l'agent et éventuellement de son médecin traitant
- ▶ de dépister une éventuelle maladie professionnelle
- ▶ d'envisager, si nécessaire, les procédures de reconnaissance des éventuelles maladies professionnelles (asbestose professionnelle par exemple), d'aider à la déclaration de celles-ci, y compris par les ayants droits

9. Comment fonctionne la consultation pour les agents inactifs pouvant se déplacer au CNS ?

Dans ce cadre, il s'agit d'une consultation médicale spécialisée qui met en place (ou aide à la mise en place) un suivi médical, semblable à celui effectué pour l'agent actif par les médecins du travail. Cette consultation se déroule dans un cadre clinique comportant :

identification des expositions, examen clinique, prescription d'examens complémentaires et analyse de ceux-ci, conseils de surveillance. Les consultations peuvent se conclure par la rédaction de certificats médicaux (par exemple : certificat d'identification des expositions professionnelles, certificat à l'appui de déclaration de MP...) et de courriers aux médecins (par exemple médecin traitant, médecin conseil, médecin expert...)

10. Comment fonctionne la consultation pour les agents inactifs qui ne peuvent pas se déplacer au CNS ou les ayant droits des agents inactifs ?

Pour les agents inactifs qui, par exemple, résident loin de la consultation et ne peuvent se déplacer, mais aussi, pour les ayants droits, le cadre est celui d'un appui médico-professionnel en santé au travail. Il peut comporter : une évaluation des expositions en fonction des emplois occupés, des conseils sur la nature des examens recommandés, la mise en lumière des liens entre l'évaluation des expositions et la survenue de pathologies cancéreuses, notamment par des éléments bibliographiques. Le créneau horaire 16h30-17h30, le jour de la consultation est plus spécifiquement réservé au premier contact téléphonique, suivi rapidement d'une formalisation écrite de la demande.

Document élaboré par Alain CARRE, avec la collaboration de Jean-Louis GROLLIER

Un problème de compréhension, un doute, appelez Jean-Louis GROLLIER au 06 30 41 23 84





La carte européenne d'assurance maladie

Vous voulez découvrir un pays de l'Union Européenne ou la Suisse ?

Avant de partir et pour vous faciliter la vie, n'oubliez pas de demander votre carte européenne d'assurance maladie.

Rappel de la liste des 27 Etats membres de l'Espace Économique Européen (E.E.E.) :

les 27 Etats membres de l'Union européenne (U.E.) : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne (y compris les îles Baléares et les Canaries), l'Estonie, la France (la métropole, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, la Réunion), la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni (l'Angleterre, l'Ecosse, les Pays de Galles, l'Irlande du Nord, Gibraltar), la Slovaquie, la Slovénie, la Suède ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Pourquoi se munir d'une Carte Européenne ?

La carte européenne d'assurance maladie vous permettra, lors de votre séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel) et sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

A noter :

- La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas la carte Vitale : vous ne pouvez pas l'utiliser en France ; ce n'est pas non plus un moyen de paiement.
- elle a une **durée de validité d'un an**, si vous en possédez déjà une, vérifiez sa date de fin de validité.

Que faire pour me la procurer ?

Vous pouvez en faire la demande à la CAMIEG, soit par l'intermédiaire de votre compte Ameli ou en appelant le: 0811 709 300.

Quand la renouveler ?

Un conseil, demandez son renouvellement suffisamment tôt (au minimum, 1 mois avant votre départ) et si vous le pouvez en dehors de vos périodes habituelles de vacances, vous n'aurez pas ainsi à vous tracasser l'année suivante de son renouvellement et de sa réception avant cette période de repos bien mérité. Un certificat provisoire peut vous être délivré dans le cas d'une demande tardive. Sa validité par contre, ne sera pas supérieure à trois mois

Est-elle personnelle ?

Cette carte est individuelle et nominative.

Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris vos enfants de moins de 16 ans lors de votre départ.

Quelles informations, sont contenues sur la carte européenne d'assurance maladie ?

- Nom, prénom, date de naissance et numéro de sécurité sociale du titulaire de la carte.
- Numéro et date d'expiration de la carte.
- Code du pays émetteur de la carte.
- Numéro d'identification de l'institution d'assurance maladie.
- Elle ne contient aucune information d'ordre médical.

Malgré l'obtention de cette carte il est recommandé de vous renseigner avant de partir pour :

Le rapatriement

- Les frais de rapatriement ne sont jamais pris en charge par l'Assurance Maladie, en revanche, les réseaux de cartes bancaires (Visa, Eurocard-Mastercard...) proposent une assistance médicale à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque.

La situation sanitaire

- il est souvent souhaitable de s'informer, avant le départ, sur l'état sanitaire du pays; consultez le site du ministère des Affaires étrangères.

www.diplomatie.gouv.fr

Quelle pièces justificatives faut-il envoyer pour un remboursement

La prise en charge au titre du régime général et du régime complémentaire dépend essentiellement du pays de séjour :

- Si vous êtes en possession de votre propre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) et que vous la présentez au médecin, pharmacien ou dans les hôpitaux du service public local ; selon les pays, vous :
 - bénéficierez d'une dispense d'avance des frais,
 - serez remboursé directement sur place par l'organisme de Sécurité Sociale du pays.
- Si vous n'avez pas votre CEAM lors du séjour ou si vous n'avez pas demandé la prise en charge des frais sur place, vous devrez régler l'intégralité des soins reçus y compris les soins hospitaliers. Vous pourrez éventuellement être remboursé à votre retour en France. Il interviendra soit sur la base des tarifs en vigueur dans l'Etat où les soins ont été dispensés, soit sur la base des tarifs français. Pensez donc, à conserver toujours toutes les factures et les justificatifs de paiement, pour les présenter, accompagnés du **formulaire**

3125 téléchargeable sur Camieg.fr, à la CAMIEG, après votre retour.

• Hors de l'Union européenne

Les soins médicaux reçus à l'étranger peuvent être tout de même pris en charge par la CAMIEG au titre du régime général et du régime complémentaire.

A votre retour, vous adressez à la CAMIEG la déclaration de soins reçus à l'étranger (formulaire S 3125 téléchargeable sur Camieg.fr), datée et signée **accompagnée des**



prescriptions et des factures originales acquittées, en rapport avec les frais exposés.

Les informations transmises permettront d'apprécier les droits au remboursement des soins que vous aurez reçus à l'étranger. Le montant versé ne pourra excéder le remboursement qui aurait été accordé si les soins avaient été dispensés en France.

N'hésitez pas à joindre un courrier décrivant précisément l'ensemble des soins reçus afin de faciliter le traitement de votre dossier.

Enfin, si vous êtes adhérent à un organisme surcomplémentaire (mutuelle, assurance...), conservez une photocopie de l'ensemble de votre dossier.

N'oubliez pas dans tous les cas, de faire des photocopies de l'ensemble de vos pièces.

P. MIEVILLE

Contacts

- 0811 709 300 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe)
- Camieg 92011 Nanterre Cedex
- Camieg.fr

- Commission européenne
- CLEISS Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale
- Assurance Maladie (ameli.fr)

Pour vous aider, vous pouvez consulter aussi :

- Votre assureur ;
- Votre agence de voyage ;
- Le site du Ministère des Affaires étrangères

L'agenda des activités

SLV 1, 2, 3, 4, 5

SLV 1 :

26 juin	Les Grandes Eaux de Versailles
03 juillet	Week-end au Puy du Fou
11 juillet	Randonnée à cheval
11 septembre	Dîner aux chandelles à Vaux Le Vicomte
24 septembre	Découverte de l'Hôtel Drouot
25 septembre	CARMEN au Château de Fontainebleau
16 octobre	1000 Choristes chantent AZNAVOUR

SLV 2 :

19 juin	Château de Versailles
Juin	Jet Ski
Septembre	Grottes d'Arcy sur Cure

SLV 3 :

Novembre	Dîner spectacle
10 décembre	Laurent GERRA à l'Olympia

SLV 4 :

3 - 4 juin	Futuroscope
24 juin	Repas Champêtre
21 - 24 septembre	Week End Institution CCAS
Octobre	Sortie champignons

SLV 5 :

5 juin	Concours de Pétanque à Villeneuve St Denis
Septembre	Soirée guinguette « Chez Gégène »
Octobre	Week end Thalasso à Deauville
Novembre	Soirée Beaujolaise à Villeneuve St Denis
Décembre	Week end à Kaysersberg

SLV 7, 10, 12

SLV 7 :

30 mai	Journée à Nigloland
27 au 30 août	Découverte de la région d'Uchizy
4 septembre	Randonnée Poneys
12 septembre	Quad et 4 X 4
Septembre	Sortie Poneys
16 octobre	La Ruche Gourmande
novembre	Soirée Beaujolaise
décembre	Soirée Théâtre et repas « Chez Jenny »

SLV 10 :

26 septembre	Sur les pas de Van Gogh à Auvers sur Oise
Décembre	Sortie enfant cinéma Le Rex
Décembre	Visite Paris Illuminée

SLV 12 :

16 / 17 Juin	Animation Baby Foot Humain sur le site des Renardières
Juin	Conservatoire des plantes à Milly la Forêt
11 juin	Violons croisés à Dammarie Les Lys
11 juin	Concert de Matthieu CHEDID
Juin	Descente du Loing en Canoë
Septembre	Baptême d'hélicoptère
Septembre	Animation Jeu en Bois sur le site des Renardières
Oct ou Nov	Exposition MONET au Grand Palais
Suivant le calendrier	Théâtre à la Comédie Française
Suivant le calendrier	Match de foot
Suivant le calendrier	Match de Rugby
Suivant le calendrier	Spectacle pour enfants à Veneux les Sablons
Décembre	Spectacle de Noël pour les 0/5 ans sur le site des Renardières

COMMISSIONS

Arts et loisirs :

12 au 19 juin	Pêche en Espagne
13 au 19 juin	Randonnée Moto
15 au 17 octobre	Salon de Peinture
23 au 30 octobre	Voyage aux Canaries
30 oct. au 8 nov.	Croisière Méditerranée
13 novembre	Bal

Jeunesse :

25 août	Journée à Nigloland
Septembre	Journée Cheval
Octobre / Novembre	Karting à Soucy

Pensionnés :

28 août - 4 sept.	Voyage aux Canaries
28 août - 11 sept.	Voyage aux Canaries
26 octobre	Repas des pensionnés
30 octobre - 6 nov.	Croisière Méditerranée

Jeunes Agents :

12 - 13 juin	Soulac
Septembre	Paint Ball
Octobre	Journée Quad
16 décembre	Concert « M »

Sport :

17 juin	Retransmission coupe du monde de football 2010
5 Septembre	Baptême vol à voile et à moteur

SAISON 2010 du Flamenco au Rock N'Roll



21 juin 2010

ACIENDA : de la rumba, du flamenco camarguais ambiance sainte Marie de la mer



30 juillet

SIXTIES MEMORY : l'histoire du ROCK N'ROLL de l'année 50 à nos jours étonnant

2 juillet

Les POPYFOUS ambiance Saint Germain des Près année 1950



6 aout

LES FILS CANOUCHE : du jazz manouche en grande puissance



9 juillet

CERCLE CELTIQUE CAMPESIEEN : Fest n breiz



13 aout

PALINKA : du manouche avec des rythmes tziganes et orientaux



16 juillet

LA GARGOTE : du jazz moderne dans son application mais tradition année 1960



20 aout

IAN SCOOT : de la country (c'est une affiche de l'Olympia et Bobino)



23 juillet

DOR : musique des Balkans, chansons et danses traditionnelles



28 aout

JEFF trio de corde sur le centenaire de Django

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU
CENTRE DE VACANCES : 01 60 43 12 12**





Coupe du monde de FOOTBALL 2010

passionnés, ensemble AVEC les bleus
le jeudi 17 juin 2010 à 20h30
France / Mexique



RETRANSMISSION SUR GRAND ECRAN

SALLE Marcel PAUL À BOIS LE ROI

Des nouvelles de la Section Pêche de la CAS Seine et Marne

« Portes ouvertes » le 25 avril 2010 à l'Étang la Goutte, une bien belle journée ...



Un doublé en 90 minutes de pêche : sandre de 70 cm et brochet de 94 cm

La CAS de Seine et Marne gère depuis 4 ans, un étang clos de 15 hectares appelé « La Goutte » situé à Vernou La Celle Sur Seine, plan d'eau accolé à l'ancienne Centrale Thermique de Montereau. Brochets, sandres, perches, black-bass, carpes, esturgeons, brèmes, gardons, tanches étaient déjà présents dans l'étang mais afin d'enrichir ce cheptel, quatre empoissonnements ont été effectués entre 2007 et 2010, soit plus de 4,5 tonnes de poissons remis à l'eau (brochets, sandres, black-bass, gardons, tanches, carpes).

En sus de l'activité pêche sur l'étang La Goutte, le bureau de la Section pêche propose chaque année des journées « portes ouvertes » afin de faire découvrir aux agents les différentes techniques de pêche (pêche au coup, pêche à la carpe, pêche des carnassiers...). Ces journées permettent tout simplement d'avoir un moment d'échanges avec des pêcheurs avertis.

Dimanche 25 avril avait lieu **une journée « portes ouvertes » dédiée à la pêche aux carnassiers**. Des pêcheurs de renom sont venus pêcher sur l'étang La Goutte, faire partager leur expérience et faire découvrir les techniques de pêche aux leurres ou au poisson mort.

Pas moins de 14 carnassiers ont été pêchés durant cette journée ensoleillée, 13 brochets et 1 sandre ; deux brochets de plus de 90 centimètres (le plus gros faisait 94 cm), bon nombre de sujets mesuraient entre 60 et 83 centimètres et quelques petits (qui deviendront grands ...) concluaient le tableau du jour. Le seul sandre pris lors de cette journée accusait le poids de 6 livres pour 70 centimètres de longueur.

Une seconde journée « portes ouvertes » sur les techniques de la pêche à la carpe a eu lieu du 22 au 24 mai dernier, un



Alain explique comment fabriquer une monture pour pêcher au « poisson mort manié »

nouvel article retracera ce week-end de pêche.

Au delà, des journées « portes ouvertes » et de l'activité pêche, un des objectifs du bureau de la section pêche de la CAS de Seine et Marne est que l'étang La Goutte



Thibaud avec un brochet de 65 cm pris au Rapala (poisson nageur) en bateau

soit également un lieu de rencontre, de convivialité, où il fait bon se retrouver en famille ou entre amis (barbecue autorisé) dans le calme.

Pour toute demande de renseignement, nous vous prions de contacter votre SLV.

A bientôt au bord de l'eau !

Philippe MARCHAND,
Président de la Section de Pêche
de la CAS de Seine Et Marne.

Réveillon de la Saint Sylvestre

Comme les années précédentes, la commission Arts et Loisirs organisait le réveillon de la Saint Sylvestre à Bois le Roi, salle Marcel Paul.

Un grand nombre de participants s'étaient inscrits puisque nous étions 250 pour fêter cette nouvelle année.

Privilegiés, nous fûmes, en ayant pu profiter des nouveaux travaux d'insonorisation de la salle, contexte nouveau qui nous permit de mieux apprécier un repas festif et un service de qualité.



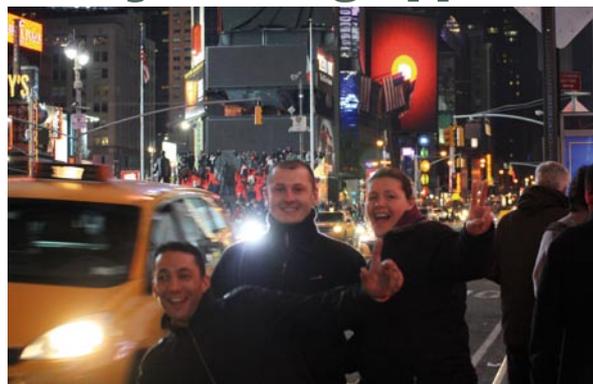
L'animation était assurée par un Dj qui a su créer une bonne ambiance et nous faire danser jusqu'à 5 heures du matin, après dégustation de la traditionnelle soupe à l'oignon.

Merci à tous les participants.

Commission Arts et Loisirs,
Michel KLIEBER



New York «Big Apple la ville...



...qui ne dort pas»

Ce fut un dépaysement total pour l'ensemble de nos jeunes bénéficiaires. D'ailleurs, pour certains, c'était leur premier séjour aux USA.

New York, ville extravagante avec ses gigantesques panneaux lumineux sur Time Square, cosmopolite où s'exerce un brassage de plusieurs communautés que l'on peut apercevoir dans diffé-

rents quartiers tels que sont Chinatown, Little Italy.... Culturelle, avec ses nombreux musées dont le magnifique musée d'histoire naturelle où se trouve la plus grande exposition sur la préhistoire.

Nous en avons eu durant tout ce week-end à New York, plein les yeux.

Commission jeunes Agents,
Fabien JULLIOT

Séjours bleus à Arcachon, février 2010



Séjour agréable avec beau temps. Une équipe CCAS et notamment ses responsables attentifs à nos attentes. 9 inactifs sont rentrés satisfaits et nous ont déclaré être de nouveau partants pour l'an prochain.

Un petit regret, c'est que le nombre d'inactifs participant à ce type de séjour bien qu'en évolution, reste encore faible.

Depuis le premier séjour l'an passé à Merlimont, puis celui de février à Arcachon, nos participants maintiennent le contact entre eux ; cela permet de rompre la solitude, échanger des photos, etc...

Encore merci à nos bénévoles Jean-Claude et Jacky pour l'accompagnement du groupe.

Dominique COLLET

Marche et Rêve



La section Randonnée du Coseg
de la CMCAS de Melun,
vous propose :

le SAMEDI 2 OCTOBRE 2010

une Randonnée en «8»

9 à 10 km le matin et 9 à 8 km l'après midi
«Les contreforts de la forêt de Villefermoy»

«Age Tendre»

Notre SLV a organisé une sortie au spectacle «Age Tendre» au ZENITH d'ORLEANS le 2 avril 2010, 49 personnes y ont assisté.

Nous avons choisi ce lieu car, mieux placés qu'à PARIS et à un prix moindre par billet. Nous avons eu un spectacle de qualité qui a rappelé à chacun un moment de sa jeunesse.



Parmi les artistes : Charles DUMONT, Georgette LEMAIRE, Herbert LEONARD, la Compagnie Créole, Michel ORSO, Michèle TORR, SHEILA et bien d'autres.

Après la disparition du grand Jean FERRA, celui qui chantait comme personne, l'amour, la vie, la nature, la révolte, Isabelle AUBRET lui a rendu hommage en interprétant quelques-uns de ses succès comme «C'est beau la vie» "Aimer à perdre la raison" et la très belle chanson "Ma France". A ce moment, nous avons ressenti une grande émotion du public.

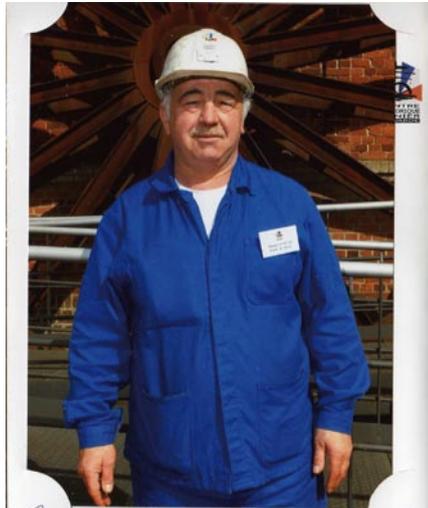
Pour la fin du spectacle, les FORBANS sont venus (comme on dit aujourd'hui) mettre le feu ! avec leur musique endiablée.

Pour conclure, tous les artistes ont salué ensemble le public. Ce fut un très bel après-midi avec de la bonne chanson française. Nous sommes rentrés en nous disant «à la prochaine sortie».

Pour la SLV 4,
Daniel LEFRANCOIS

Visite d'ARRAS et du Centre Minier LEWARDE, le Samedi 10 avril 2010 - SLV 01

Un 10 Avril chez les Ch'tis...



*Amuses à ch'iot Biloute et à francin's
10 avril 2010 - SLV 01*

Drôle d'idée que d'organiser une journée de visites dans le Nord doivent penser, beaucoup d'entre nous...

Alors, au risque de bousculer les idées reçues, la ville d'Arras dans le Pas-de-Calais, immortalisée par la chanson de « l'ami bidasse », recèle nombre de curiosités dignes d'un véritable intérêt.

Et pourtant, la ville a été détruite à 80% lors de la guerre 14-18 quand le front n'était qu'à trois kilomètres. Reconstituée, elle étale fièrement ses façades d'inspiration nordique, mais aussi au détour d'une ruelle la maison natale de « Robespierre » !

Et cet autre fleuron repéré par l'UNESCO, le beffroi de l'hôtel de ville,

Théâtre

C'est le samedi 10 avril à 20h00 que le rideau s'est levé sur les acteurs de la troupe des D'BRANCHES, acteurs dont le succès n'est plus à démontrer. Depuis plusieurs années ils ont pris l'habitude de vous présenter une comédie, qui cette année s'intitulait « LES TAU-PES N'ATTENDENT PAS », comédie en trois actes.

Vous n'étiez pas moins de 160 collègues et amis ce jour là, à venir les applaudir. Un élan d'encouragement pour toute la



coiffé d'un lion pacifique... toutes griffes dehors ! et d'une girouette flanquée d'un soleil, symbole de Louis XIV en guerre contre l'Espagne pour la reconquête de l'Artois et des Flandres.

L'après-midi est consacrée à la visite du **Centre historique Minier de LEWARDE** à côté de Douai. Reconnaissons volontiers que nous avons oublié la place du charbon (la houille..) comme un des piliers économiques de la reconstruction de notre pays après la seconde guerre mondiale...

L'Ecomusée minier de Lewarde, le plus important de France, présente une particularité : les guides sont d'anciens mineurs reconvertis et ils savent de quoi ils parlent : leurs commentaires sont vrais, les anecdotes amusantes et l'accent garanti.

La Fosse Delloye à Lewarde n'a rien d'un jeu de l'oie : le métier de mineur est pénible et dangereux ! et la visite très intéressante...

Vous commencez à regretter de ne pas être venus ? Soyez rassurés : d'autres visites à thème de qualité se préparent dans l'avenir.

Mr Robert BENECH, SLV 1



troupe.

Rendez-vous l'année prochaine pour une autre aventure!!!

En attendant un remerciement tout particulier à la C.A.S pour le prêt de la salle Marcel PAUL, à nos deux Jean Claude, collègues retraités qui nous ont beaucoup aidés pour que ce spectacle soit à la hauteur de nos ambitions.

Régisseur, Acteur
Troupe des débranchés
J Pierre DECROS

Sortie SLV 3 « au pénitencier » vendredi 11 décembre 2009



Une trentaine de bagnards de la SLV. 3 (ex-forçats du travail pour la plupart) se sont retrouvés « Au Pénitencier » pour une soirée placée sous le signe de la bonne humeur et de la détente ; en effet, après un bon repas, 4 intervenants se sont disputés la scène et bien sûr, la politique a été de tous les sujets...

Libérés pour bonne conduite vers minuit, chaque participant est reparti avec son costume de prisonnier et a apprécié, une fois n'est pas coutume, cette incarcération.

Catherine, correspondante SLV 3

Dîner spectacle CHEZ NIKITA



Vendredi 2 avril 2010, le premier Cabaret Russe de la capitale, né il y a plus de 80 ans : « Nikita » a accueilli les bénéficiaires de la SLV. 3. dans un décor chatoyant fait de miroirs et de tentures rouge et or.

Dans les assiettes, le chef fait redécouvrir les saveurs traditionnelles telles que caviar d'aubergine, tarama, blini, saumon fumé, mets propres à la cuisine russe. Côté ambiance, une équipe de chanteurs, musiciens, danseurs sont là dans l'esprit russe et tzigane de la fête.

Le célèbre verre de vodka a d'ailleurs été consommé avec modération !

La correspondante, SLV 3



déjà

40 ANS

**d'activités sociales
et de santé**

*A cette occasion tous les pensionnés de Seine & Marne
sont invités à fêter cet événement autour d'un repas*

le Mardi 26 octobre 2010 à la salle des fêtes de Melun

L'organisation vous sera communiquée prochainement